

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

RECUEIL SPECIAL

DU 12 octobre 2016

PREFET DU VAL-DE-MARNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

RECUEIL SPECIAL du 12 octobre 2016

SOMMAIRE

SERVICE DE LA PREFECTURE

**SERVICE DE LA COORDINATION
INTERMINISTERIELLE ET DE L'ACTION
DEPARTEMENTALE**

Arrêté	Date	<u>INTITULÉ</u>	Page
2016/3206	12/10/2016	Portant délégation de signature à Madame Isabelle GOLFIER, Chef du Service de la Coordination Interministérielle et de l'Action Départementale.	4

PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE DU VAL DE MARNE

SERVICE DE LA COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE
ET DE L'ACTION DÉPARTEMENTALE

MISSION COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE

ARRETE N° 2016/3206
portant délégation de signature à Madame Isabelle GOLFIER ,
Chef du Service de la Coordination interministérielle
et de l'Action Départementale



Le Préfet du Val-de-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans les départements et la région Ile-de-France ;
- VU** le décret du 17 janvier 2013 nommant M.Thierry LELEU , Préfet du Val-de-Marne ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2010/5583 bis du 22 juin 2010 modifié portant organisation de la préfecture du Val-de-Marne ;
- VU** la décision préfectorale du 21 août 2015 nommant Madame Isabelle GOLFIER, en qualité de Chef du Service de la Coordination Interministérielle et de l'Action Départementale ;
- SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRETE :

ARTICLE 1er : Délégation est donnée à **Madame Isabelle GOLFIER**, Chef du Service de la Coordination Interministérielle et de l'Action Départementale, à l'effet de signer tous actes, pièces ou correspondances et copies certifiées conformes se rapportant aux attributions de son service, à l'exception des arrêtés, des mémoires au tribunal administratif et des correspondances destinées aux maires, ministres et parlementaires.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Isabelle GOLFIER**, la délégation donnée à l'article 1er, ci-dessus, sera exercée, pour les affaires relevant de leurs missions respectives par :

- **Madame Joanna FALCO**, attachée, Chef de la mission coordination interministérielle,
- **M. Séverin KOFFI**, attaché, chargé de mission politiques publiques ,
- **M. Mustapha HILLALI**, attaché, chargé de mission politiques publiques,
- **Madame Kamaria DUGNAS**, attachée, chargée de mission politiques publiques.

ARTICLE 3 : l'arrêté n° 2015/2700 du 7 septembre 2015, portant délégation de signature à Madame Isabelle GOLFIER, Chef du Service de la Coordination Interministérielle et de l'Action Départementale, modifié par l'arrêté n° 2015/4098 du 9 décembre 2015, est abrogé.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la Préfecture et la Chef du Service de la Coordination Interministérielle et de l'Action Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 12 octobre 2016

Le Préfet du Val-de-Marne

Thierry LELEU

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA
PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE**

★★★★★★

POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A :

**Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
Direction des Ressources Humaines et des Affaires Financières
5ème Bureau
21-29 avenue du général de Gaulle
94038 CRETEIL Cedex**

Les actes originaux sont consultables en préfecture

Le Directeur de la Publication

**Monsieur Christian ROCK
Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne**

**Impression : service reprographie de la Préfecture
Publication Bi-Mensuelle**

Numéro commission paritaire 1192 AD